



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 132344

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité pour les Français de pouvoir disposer et accéder à une information claire sur leur alimentation. De très nombreuses recommandations diététiques sont données par des spécialistes et des médias qui s'avèrent parfois contradictoires entre elles et, en tout cas, générant des confusions ou de l'anxiété chez nos concitoyens. Parallèlement, les mentions figurant sur les produits alimentaires transformés sont floues. Pour ne prendre que cet exemple souvent les teneurs sont indiqués en sodium et non en sel alors que qu'un gramme de sodium équivaut à 2,5 grammes de sel ; les mentions « huile végétale » ou « matières grasses végétales » peuvent en fait désigner de l'huile de palme qui a remplacé les huiles hydrogénées mais qui est jugée préjudiciable à la santé ; enfin des produits présentés comme diététiques ou de régime peuvent s'avérer plus caloriques que des aliments classiques dans une catégorie de produits. Elle souhaite connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre pour informer de façon simple les consommateurs et harmoniser de façon sûre les mentions accompagnant les produits alimentaires transformés. Elle suggère qu'une conférence nationale de l'alimentation puisse poser des principes d'information claire.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132344

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)